



Recrutement Conseil Formation Emploi
AUX MÉTIERS DE CAFE HÔTEL RESTAURANT

Assistant d'Exploitation en Hôtellerie et/ou en Restauration

LE METIER :

L'assistant(e) d'exploitation exerce son activité au sein d'un hôtel, d'un restaurant, d'un hôtel restaurant. Il assiste la direction de l'établissement dans ses tâches quotidiennes et la remplace lors de ses absences. Il/elle conçoit et organise les prestations et les services associés à la clientèle, gère l'établissement en assurant la rentabilité, développe une politique commerciale. Il/elle maîtrise la polyvalence du métier. Il/elle conçoit et prend en charge le management et l'animation des équipes, produit et exploite des analyses économiques. Le métier s'articule autour de 4 grandes fonctions : Gestion commerciale et financière : élaboration d'une politique commerciale, prise de décisions sur les investissements, élaboration et exploitation de tableaux de bord... ; Management : coordination des équipes, évaluation des besoins en formation... ; Communication : animation de réunions, recrutement et accueil des nouveaux personnels... ; Contrôle : de l'application de la politique de l'entreprise, des règles d'hygiène, de la législation en vigueur...

QUALIFICATION APRES LA FORMATION : CQP Assistant d'Exploitation Niveau IV

L'évolution professionnelle : Après une solide expérience, l'assistant (e) d'exploitation pourra évoluer vers des postes de directeur d'unité de même capacité ou d'adjoint de direction d'une unité plus importante. Il/elle pourra également créer sa propre entreprise.

LIEUX: St Raphael 83/Toulon 83/ Lyon/ 69/ Villepinte 93/ Bourgogne 71

Merci de bien préciser le lieu souhaité sur votre fiche de pré inscription

LOGEMENT ET DEPLACEMENTS : Possibilité de financement par votre OPCA

Selon le lieu souhaité, vous pouvez bénéficier d'un logement en chambre individuelle avec pension complète (100€/ semaine) OU un appartement avec nos partenaires (devis à la demande).

STAGE :

Selon votre choix, possibilité d'effectuer le stage dans votre région.

INSCRIPTION :

Voir ci-dessous ' DEMARCHE A SUIVRE '

PROGRAMME DE FORMATION

EXPLOITATION

- Réception
- Étages
- Cuisine
- Service en salle

GESTION

- Gestion des achats
- Contrôle des coûts
- Comptabilité

ORGANISATION DU POSTE DE TRAVAIL ET GESTION ADMINISTRATIVE

- Organisation du travail
- Communication
- Informatique

ENCADREMENT

- Gestion du personnel
- Droit du travail

ANIMATION ET COMMERCIALISATION

- Identifier la clientèle et l'environnement local
- Marketing

CONTROLE

- Contrôle technique
- Hygiène-Sécurité
- Qualité

DEMARCHE A SUIVRE

DES RECEPTION DE LA DOCUMENTATION	Envoyer votre Cv à jour accompagné de la fiche de pré inscription à télécharger sur notre site contact@jsr-formemploi.com
LE CABINET JSR VOUS CONTACTERA	Le but étant d'évaluer votre projet
SI VOTRE PROJET EST REEL	JSR validera votre inscription auprès du centre de formation
TEST DE POSITIONNEMENT	Suite à cet entretien, JSR vous enverra via mail le test à effectuer
RESULTAT DE VOTRE TEST	Le centre de formation corrigera votre test et donnera le résultat à notre cabinet. Si vous avez validé votre test, vous pourrez commencer vos démarches
CONTACTEZ VOTRE OPACIF	Dès envoi des coordonnées de votre OPCA, contactez l'organisme de financement afin qu'il vous fasse parvenir un dossier CIF
RECEPTION DU DOSSIER CIF	Renseignez toutes les informations personnelles qui vous sont demandées et joindre toutes les pièces demandées à votre dossier La lettre de motivation dédiée à la commission doit être corrigée par notre cabinet.
ENVOYEZ LE DOSSIER AU CENTRE DE FORMATION CONCERNE	Une fois le lieu choisi, nous vous enverrons l'adresse exacte
CONTROLE DU DOSSIER PAR LE CENTRE	Le centre de formation remplira sa partie
ENVOI DE VOTRE DOSSIER	Le centre de formation vous renverra votre dossier par courrier postal
ENVOYEZ LE DOSSIER A VOTRE OPCA	Nous vous conseillons d'envoyer votre dossier à votre OPCA en courrier recommandé avec accusé
EXAMEN DE VOTRE DEMANDE	Une commission paritaire décidera de la prise en charge financière ou non de votre projet.
ACCEPTATION DE VOTRE DOSSIER	Vous recevrez un accord de prise en charge qui détaillera les éléments de votre rémunération et le montant de la participation aux frais de formation. <i>Informez nous de la décision émise</i>
OU	
REFUS DE VOTRE DOSSIER	Vous recevrez une réponse motivée par la commission paritaire. Vous avez la possibilité d'exprimer une nouvelle demande. <i>Informez nous de la décision émise</i>